

Année de Spécialisation Interdisciplinaire en Gériatrie et Psychogériatrie

AIP: Enseignement clinique, stages et séminaires : Milieux hospitalier

CODE : UE1/2-13 AIP

Catégorie : Paramédicale	
Section / Spécialisation : Interdisciplinaire Gériatrie et Psychogériatrie	Sous-section / Finalité / option :
Implantation : Campus Erasme Téléphone secrétariat :02/560.29.18	
Cycle : 1 Bloc d'études : Situation dans la formation : ■ 1 ^{er} quadrimestre ■ 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : Niveau 6	Unité(s) d'enseignement pré-requis(s) : / Unité(s) d'enseignement co-requis(s) : / Volume horaire : 200h Nombre de crédits ECTS (=pondération de l'U.E.) : 10 Obligatoire ou optionnelle : Obligatoire Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Français
Responsable(s) de l'UE : <i>Mme Gakwaya</i>	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : <i>Mme Gakwaya</i> <i>Mme Roeland</i>
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT : En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Compétences : Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires Compétence 3 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives Compétence 4 : Concevoir des projets d'interventions interdisciplinaires adaptés à la complexité des situations Compétence 5 : Communiquer de manière professionnelle Compétence 6 : Réaliser les interventions spécifiques à son domaine professionnel	

Capacités :

- 1.1. Construire son projet d'apprentissage dans une perspective de croissance professionnelle
- 1.2. Evaluer ses savoirs et ses pratiques
- 1.3. Actualiser ses connaissances et ses pratiques
- 1.4. Utiliser les données fiables de la recherche actuelle
- 1.5. Innover et faire évoluer les pratiques
- 2.1. Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
- 2.2. Respecter les règles déontologiques propres à la profession
- 2.3. Intégrer une démarche éthique dans le respect du projet de vie
- 3.1. Promouvoir la démarche qualité
- 3.2. Assurer la participation de tous les acteurs dans les prises de décisions relatives à la gestion quotidienne
- 3.3. Développer la collaboration interdisciplinaire
- 4.1. Recueillir les données spécifiques relatives à la situation
- 4.2. Etablir un bilan à partir de l'analyse des données
- 4.3. Planifier en collaboration un programme d'interventions tenant compte des priorités d'action
- 4.4. Evaluer le processus et les résultats de l'intervention
- 5.1. Développer des modes de communication différenciés et adaptés dans une perspective thérapeutique et d'accompagnement
- 5.2. Renforcer le pouvoir agir des personnes âgées, de leur entourage et de la communauté
- 5.3. Partager de manière constructive en interdisciplinarité et de l'institution
- 5.4. Animer une réunion
- 5.5. Rédiger un rapport
- 6.1. Opérationnaliser un projet d'intervention individuel et /ou collectif

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPECIFIQUES

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

Dans le contexte du Programme de soins pour le patient gériatrique

Concevoir et mettre en œuvre des interventions auprès de personnes âgées, de leurs proches et des équipes en témoignant d'une approche holistique, d'un partenariat et d'une expertise liée à sa fonction de spécialiste en gériatrie et psychogériatrie

Dans un contexte psychogériatrique

Concevoir et mettre en œuvre des interventions auprès de personnes âgées, de leurs proches et des équipes en témoignant d'une approche holistique, d'un partenariat et d'une expertise liée à sa fonction de spécialiste en gériatrie et psychogériatrie

L'étudiant sera capable, pour l'activité d'apprentissage de :

Enseignement clinique, stages et séminaires : Milieux hospitalier

- expliquer les spécificités du Programme de soin pour le patient gériatrique de la structure où il est en stage (organisation, cadre législatif...)
- utiliser les outils d'évaluation gériatrique disponibles dans le cadre de sa discipline et en exploiter les résultats pour proposer un programme adapté à la personne âgée
- pratiquer l'Evaluation Gériatrique et réaliser des rapports d'évaluation
- réaliser un diagnostic des problématiques gériatriques chez les patients âgés

- élaborer en interdisciplinarité et en collaboration des plans d'intervention adaptés à la personne âgée et ses proches
- exercer toutes les interventions spécifiques à sa discipline auprès de la personne âgée et ses proches
- exercer un jugement clinique et/ou social et une réflexion éthique en vue de la mise en œuvre de projets d'interventions individuels ou collectifs, en concertation avec la ou les personne(s) âgée(s), les proches et les répondants.
- établir avec la personne âgée, ses proches et l'équipe une communication adaptée
- porter un regard critique et novateur, afin de contribuer au développement des pratiques professionnelles en se basant sur les données scientifiques probantes et actuelles

En contexte Psychogériatrique :

- expliquer les spécificités des services et structures psychogériatriques où il est en stage (organisation, cadre législatif...)
- démontrer une compréhension de l'évolution et les manifestations comportementales spécifiques aux démences présentes chez les bénéficiaires
- réaliser un diagnostic des problématiques gériatriques chez les bénéficiaires
- élaborer en interdisciplinarité et en collaboration des plans d'intervention adaptés à la personne âgée et ses proches
- pratiquer les soins et méthodes de communication adaptés aux personnes atteintes de démence

CONTENU SYNTHETIQUE

- 1 stage à prester en Programme de soins pour le patient gériatrique (100h)
- 1 stage à prester dans le domaine psychogériatrique (100h)

METHODES D'APPRENTISSAGE

Travail sur les objectifs du stage
Supervisions individuelles
Travail écrit

SUPPORTS DE COURS

Support	Obligatoire	En ligne
Enseignement clinique et séminaires	Non	/

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation spécifique de l'unité d'enseignement :

Un jury propre à l'UE décide de la réussite de l'unité d'enseignement sur base des conditions suivantes :

La présence est obligatoire. Les activités d'enseignement clinique et séminaires sont non remédiables. Pour que l'UE soit validée, la totalité des heures stage doit être réalisée. Si un stage ou une partie de stage n'est pas réalisé par l'étudiant, l'UE sera notée PP (pas présenté) ou CM (certificat médical) selon le cas.

	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Enseignement clinique, stages et séminaires : Milieu hospitalier	-Stage 1 (50%) : Evaluation continue par l'enseignant et	-Stage 1 (50%) : Remédiable: rapport de stage

	l'équipe (30%) + travail écrit de fin de stage (70%) -Stage 2 (50%) : Evaluation continue par l'enseignant et l'équipe (30%) + travail écrit de fin de stage (70%) Les deux stages doivent être réussis pour valider l'UE. En cas d'échec à un des stages, l'UE ne sera pas validée.	-Stage 2(50%) : Remédiable: rapport de stage Les deux stages doivent être réussis pour valider l'UE. En cas d'échec à un des stages, l'UE ne sera pas validée.	
--	---	--	--

SOURCES DOCUMENTAIRES

Utilisées par l'enseignant :

ARES (2016), Profil d'enseignement- Référentiel de compétences : Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique

Lejeune C et les membres du groupe de travail, Référentiel de compétences : Spécialisation
interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie, Projet inter réseaux, Fédération Wallonie-Bruxelles,
Belgique, juillet 2013

Santé et services sociaux Québec, Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Québec, Mars 2010, 44p (en ligne) <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-202-02.pdf> consulté le 25/08/ 2014

Arrêté ministériel 19 AVRIL 2007. fixant les critères d'agrément autorisant les praticiens de l'art infirmier à porter le titre professionnel particulier d'infirmier spécialisé en gériatrie

Arrêté Royal 29 janvier 2007 fixant les normes auxquelles le Programme de soin pour le patient Gériatrique doit répondre pour être agréé et , d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et des services hospitaliers

Arrêté royal 26 mars 2014 modifiant l'arrêté royal du 29 janvier 2007 fixant, d'une part, les normes auxquelles le programme de soins pour le patient gériatrique doit répondre pour être agréé et, d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et de services hospitaliers, M.B. 18.04.2014 - p. 33780

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

Lejeune C. et les membres du groupe de travail, Référentiel de compétences : Spécialisation
interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie, Projet inter réseaux, Fédération Wallonie-Bruxelles,
Belgique, juillet 2013

Santé et services sociaux Québec, Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Québec, Mars 2010, 44p (en ligne) <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-202-02.pdf> consulté le 25/08/ 2

Arrêté Royal 29 janvier 2007 fixant les normes auxquelles le Programme de soin pour le patient Gériatrique doit répondre pour être agréé et , d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et de services hospitaliers

Arrêté royal 26 mars 2014 modifiant l'arrêté royal du 29 janvier 2007 fixant, d'une part, les normes auxquelles le programme de soins pour le patient gériatrique doit répondre pour être agréé et,

d'autre part, des normes complémentaires spéciales pour l'agrément d'hôpitaux et de services hospitaliers, M.B. 18.04.2014 - p. 33780.

<https://www.francealzheimer.org/>

<https://www.france-dft.org/>

Législation : http://www.ejustice.just.fgov.be/img_l/pdf/1964/10/23/1964102306_F.pdf